

Mariage franco-algérien et délai de transcription

Par dleila94, le 04/02/2008 à 13:46

Bonjour à tous !!

Voilà, je vous explique un peu mon cas. J'envisage d'ici l'été prochain inchAllah si tout va bien de me fiancer avec ma moitié.

Je suis française d'origine algérienne (en faite, j'ai la double nationalité), lui est algérien et vis en Algérie. On envisage d'ici cet été, de faire la demande de mariage (hotba) et le mariage civil à la mairie (en Algérie). En général, c'est comme ça que ça se passe.

Mais en lisant tous les témoignages, je vous avouerais que j'ai pris peur. Ca s'avère plus compliqué que je le pensais. Surtout, quand j'ai vu qu'il fallait obligatoirement faire un ccm pour pourvoir se marier dans les règles. Ne sachant pas encore à quel moment, on envisage de se fiancer, je suis un peu perdue. Rien qu'à l'idée de devoir entreprendre toutes ces démarches administrativres ça m'angoisse!

Est ce que quelqu'un pourrait m'éclairer un peu et du moins me guider, parce que franchement je sais pas par ou commencer !!

Merci d'avance à tous ceux qui voudront bien m'aider et me rassurer!

A bientôt inchallah

Par krema, le 05/02/2008 à 19:06

SIm dleila94,

Waw tu stress déjà??? Tkt pa fo pa stressé, fai ce kil fo faire et tt ira bien inchallah!

Alor pr ma part, jaten la transcription!

Pour les demarche, comm tu c déja il te fo le CCM! Moi je lai pa fai, mai je me sui fai engueulé par le consulat!

Jte conseil de le fair!!!

Ensuite une foi le CCM obtenu, tu te mari et tu fai la demande de transcription de ton mariage, o misnistère des affair étrangère à Nantes!

Tu a les formulair du CCM et de la transcription sur le net!!!

Apré la transcription ton mari fai la demande de visa opré du consulat o bled! C le visa "court séjour" *(conjoint de français)*

Tt otre pays doi fair la demande du long séjour, sof les algériens!

GRO BIZZZ

Par saratou6, le 05/02/2008 à 20:15

salem ma soeur ah voila une comme moi enfin je suis pas la seul pour faire le ccm tkt pas c rien moi aussi je panik un peu mai hamdouleh il fau de la patience c tous d'aprè eu le ccm il è devenu obligatoire wallah a3lem pour ce mariee è sa nous facilite la transcription a nante...maiy a aussi plein de personne ki ce son mariee aussi san ce ccm è ki on recu leur livret de famille kan meme c une kestion de chance belek com el ta di krema el ne la pas fai el c fai engueuler par la dame du consulat alor fai tou dans les regle de lar fai le c jamai avec eu il fo se meffier bref pour avoir la liste il fau ke tappel le consulat dou tu dépen toi è ton mari il te lenvoi ou sur le net...sinon di moi je te di cki fo voila aplus anchallah biz

Par dleila94, le 06/02/2008 à 09:28

Salam Saratou6!

Tout d'abord, je voulais te remercier pour tes précieux conseils, c'est très gentil. Là, vois-tu, je me sens un peu rassurée.

Pour le ccm comme tu dis il y a plein de gens qui se sont mariés sans et ça n'a pas empêcher la transcription. Mais bon, comme on dit toujours vaut mieux prévenir que guérir.

Sauf, qu'il y une chose que j'ai pas compris, pour le ccm, c'est moi qui doit faire la demande

ou mon futur mari inchAllah? Si c'est moi qui fait la demande, je dois la faire ici ou en Algérie? Et pour les auditions, comment ça se passe ? Ca se passe séparement ou ensemble ? En France ou en Algérie ?

Si tu as plus de précisions, elles seront les bienvenus.

Encore une fois merci d'avance!

A bientôt incnallah!!

Par **krema**, le **06/02/2008** à **11:18**

Moi on me remercie pa!!! Et bah dit donc!

Si sa tinteress! Jsui là pr taider!

Si sa tinteress! Jsui la pr taider! Fai moi signe!

Par saratou6, le 06/02/2008 à 13:28

salem a3leykoum héha karima joublirai pas ke c t toi la premiere ki ma aider encor une nouvelle foi merci beaucoup baraka lahu fik je te souhaite ke du bonheure.....rabi yahafdak bisous

Par saratou6, le 06/02/2008 à 13:51

salem alor dleila94 pour le ccm moi g applè le consulat de annaba pour me renseigner la dame laba ma di il te fau le ccm pour pouvoir ce mariee bref il a noté mon adresse pui ma envoyé les documents a remplir par les deu futur époux y a une feuille ou il te dise ski fo come document, une autre ou tu doi donner le lieu è la date de votre mariage si l'un de vou deu a étai deja mariee si vous avai des enfants bref des truc tt simple pui deu autre feuille une pour toi une pour ton future toi tu rempli ta feuille è lui pareil avec la sienne le nom prenon date de naissance le lieu si ta la nationalite si tu taf....bref a la fin tu mai la date è tu signe voila tous simple tkt pas il sufi de bi1 la remplir è de donné les documen kil veulen moi c bon anchallah mardi jenvoi tous a mon cheri come sa lui fai pareil è il depose le dossier a annaba lui meme, alor moi annaba me donne toujour plein d'avi different une foi on ma di tu doi le deposer avec lui pui 15minute plutard je r'appel il me dise non c bon ton future mari peu le deposer lui car g di ke je pouvai pas venir en nalgerie maintenan bref y a kelk1 du forum il ma bien confirmè ke t pas obliger d'etre avec lui au moment du depot du dossier pour la demande de ccm lui aussi è dans le meme ka ke nous sinon aprè avoir depose ta demand de ccm si tou è bien ki te mank aucun papier normalemen 2moi aprè ta le ccm pour te mariee il te lenvoi par courier je croi a toi è ton futur pour l'audition pareil kelk1 ma di ke pour nous en france c a la mairie pour eux c au consulat wallah a3lem ya une fille du forum el avai rdv au consulat de alger avec son marie tou les deu aprè je c plu sa depent belek des consulat il travaille pas de la meme manière voila je croi q tou dit si tu veu encor me poser une kestion je suis aussi la

bis je t laisser en prive je croi mon adresse msn

Par Kati, le 06/02/2008 à 13:56

slt c quoi ça vous vous etes rediriger ou koi.???????????? loll

Par saratou6, le 06/02/2008 à 13:58

salem kati mdr tu va bien ma soeur on donne notre aid a la jeune fille ki è dans le meme car ke moi mdr

Par fouzia38, le 06/02/2008 à 14:03

le mieu c de faire ta mairie maintenan comme sa le jour ou tu fera ton mariage il ora plu k faire sa demande de visa

Par Kati, le 06/02/2008 à 14:05

désolé moi je peut pas apporter mon aide j'ai pas fait de ccm.

Par dleila94, le 06/02/2008 à 14:41

Excuse moi Krema !! Si j'avais l'intention de te remercier en premier c juste ke je suis nouvelle sur ce forum et je ne le manipule pas bien encore. Ne connaissant pas ton adresse mail perso et n'ayant pas eu le lien qui permet de répondre lors de ton dernier message, j'ai pa pu te répondre aussitot. En tout cas milles merci.

Je sais, je stresse avant l'heure alors qu'au final il n'y a pas de koi mais bon c pas évident comme situation. Kan je pense qu'il y enore quelques années, je disais ke je voulais pas d'un mec du bled. Voilà, j'ai parlé trop vite. Kan ça te tome dessus, tu t'y attends vraiment pas. Comme on dit tjs l'amour ça ne se commande bien et bah c bien vrai tout ça. En tout k, aujourd'hui je sais que c lui! Mais bon c dure comme situation avec toutes les lois ki sortent tu c plus ou donner de la tête.

Oui, toutes les infos seront les bienvenus. Je voulais savoir c pas possible de faire les démarches ici en France pour le CCM? T'es obligé de tout faire au bled ?

Toutes les infos seront les bienvenus

Excuse moi encore une fois Krema!

A plus!

Par dleila94, le 06/02/2008 à 15:39

Salut Fouzia38!

Une petite précision stp ? Comment ça faire la mairie tt de suite ? Le problème est que je ne sais trop encore comment m'y prendre. J'envisage de faire un truc cet été mais j c pas trop par koi commencé.

En général au bled, il y a la demande en mariage et ensuite le mariage civil. En faite je sais plus trop.

Merci pour les précisions que tu pourras m'apporter!

A bientôt gspère!!

Par fouzia38, le 06/02/2008 à 16:01

leila34 cet été kan tu dessen et ke ton chèrie vien te demandé ta main tu fé ta mairie comme sa lannée ou tu te marira avec lui il lora ka faire sa demande de visa et il reviendra apré, parce ke regarde moi g tou fé lété derniè et mintnen jaten mon mari et entre ns c pa une vi moi en france et lui o bled

Par dleila94, le 07/02/2008 à 08:54

Salam Fouzia38!

Ah d'accord, je comprend mieux. Justement c'est ce que j'envisageais de faire mais n'ayant pas encore fixer de date, je savais pas trop.

Il est dit pour le CCM de faire la demande au minimum 2 mois avant le mariage mais comme on ne sait pas encore décidé, il faut kon se décide!

Mais pour la demande de visa c'est pas grave si tu fais la demande 1 an après, ça ne pose pas de pb?

Bisous! A+++!

Par fouzia38, le 07/02/2008 à 12:47

nan je pense pas tu la fé kan tu veu et moi g pa fé de ccm donc je c pa tro de koi tu me parle je c jute ke c le certificat de capacité a marié tte manière fé le maintenen o moin ti lora o momen venu et tora pa besoin de courrir a la dernière minute

Par krema, le 07/02/2008 à 18:05

Si en fait **pr le CCM** o minimum fo fair la demande 2mois à lavance! En fait, c'est comme "une marge dacquisition du CCM"

Moi je lorai fai, mai g su tro tar! Javai plu le temp! Ce kié embétan dleïla c'est vrai, c'est kil demande [s]la date du mariage[/s]!

Mai bon tu sais pa tro kan tu pass à la mairie en fait!

Pour la demande de visa, tu pe la fair kan tu ve une foi ke ta la transcription! Fodra just redemander un acte de mariage à Nantes de moins de 3mois, c tt!

Par sympa38, le 19/02/2008 à 07:59

bonjour pour lilously, j'ai lu dans votre message que vous alliez venir sur alger le 01/03. j'ai mon dossier qui en cours de transcription au niveau de nantes ça fait plus de trois semaines.ma femme est de la region grenobloise, dans le cas ou je recois la transription et le livret de famille ya til moyen de vous, contacter pour voir s'il est possible de me ramener ces document voici mon email.belledon@hotmail.fr.merci